

## Délibération

---

**Réunion du comité du 4 juillet 2014**

**Délibération n°2014-18**

---

### **Désignation du représentant du Pôle métropolitain à la commission d'appel d'offres Eau et Paysages**

*Date de la convocation : 26 juin 2014*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

**Présents 63** : Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOU, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean-Michel BUF, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, , Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD.

**Absents et représentés 18** : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Jean-François RICARD, Jean-Luc BESNIER donne pouvoir à Yvon LERAT, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Cécile BIR donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Cécile CARDIN, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Gérard DRENO, Michelle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Franck HERVY donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT, Lenaïck LECLAIR donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge MOUNIER, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Mireille PERNOT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Marcel VERGER donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Alain VEY donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND.

**Absents et excusés 32** : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Benoit BLINEAU, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Mahel COPPEY, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Jean-Yves HENRY, Julie LAERNOES, Jean-Claude LEMASSON, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, David MARTNEAU, Isabelle MERAND, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Nathalie ROBIN, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

## Délibération

---

**Réunion du comité du 4 juillet 2014**

**Délibération n°2014-18**

---

### **Désignation du représentant du Pôle métropolitain à la commission d'appel d'offres Eau et Paysages**

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Expose

Dans le cadre de son programme d'actions, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a lancé en juillet 2013 un appel à concepteurs expérimental sur le thème « eau et paysages ». Ce dispositif solidaire de soutien en ingénierie des projets du territoire, permettra de faire émerger un ensemble de projets de qualité contribuant à organiser la métropole en lien avec son écosystème estuarien.

La démarche contribuera à promouvoir nationalement l'expertise de Nantes Saint-Nazaire sur la conduite d'un projet paysager à grande échelle. Elle s'inspire de et poursuit la dynamique de retour sur l'eau valorisée dans le dossier de candidature EcoCité de l'écométropole Nantes Saint-Nazaire en 2009.

Quatre équipes pluridisciplinaires de concepteurs (architectes/urbanistes, paysagistes, développement durable...) travaillent à imaginer et proposer des esquisses de projets d'espaces publics et d'aménagements paysagers sur six sites emblématiques de la métropole proposés par chaque intercommunalité.

Le Pôle métropolitain porte, co-finance et anime, pour le compte de ses collectivités membres, une phase d'études pré-opérationnelles confrontant les visions d'équipes de concepteurs pour faire émerger des intentions de projets : chaque équipe candidate travaille à la fois sur une lecture paysagère de la métropole et des principes d'intervention sur chacun des six sites opérationnels.

Les sites identifiés sont les suivants :

- Communauté de communes de Loire et Sillon : du Lac de Savenay aux marais (Bouée, Malville, Lavau, sud de la Chapelle Launay).
- Communauté de communes d'Erdre et Gesvres : l'axe de la vallée du Gesvres, avec un focus sur la commune de Treillières.
- CARENE : l'axe longeant le Brivet, liant le parc naturel régional de Brière et la Loire.
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire : la cohérence paysagère d'un périmètre en bords de Loire autour des équipements existants et futurs.
- Communauté de communes de la Région de Blain : ouverture du bourg de Blain sur le canal, avec des liaisons douces vers les trois autres communes de la communauté de communes, par les anciennes voies ferrées et par le chemin de halage.
- Nantes Métropole : les prairies humides en pied de coteaux, rive sud de la Loire, entre le canal de la Martinière et Bouguenais.

Afin d'organiser cette mise en concurrence, les collectivités ont choisi de recourir à une procédure de dialogue compétitif, en vue d'attribuer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine sur chacun des sites identifiés, en application de l'article 74.IV du Code des marchés publics.

Chaque accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine permettra d'attribuer à son titulaire, par l'intermédiaire de marchés subséquents, des missions de nature différente, mais relevant toutes

## Délibération

---

### Réunion du comité du 4 juillet 2014 Délibération n°2014-18

---

#### Désignation du représentant du Pôle métropolitain à la commission d'appel d'offres Eau et Paysages

de la même démarche de projet et permettant une mise en œuvre opérationnelle du projet : études pré-opérationnelles complémentaires, études de maîtrise d'œuvre, d'accompagnement des travaux d'aménagement d'espaces publics ou paysagers...

Ainsi, dans le respect des compétences de chacun, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la Communauté urbaine de Nantes, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, les Communautés de communes de la Région de Blain, d'Erdre et Gesvres, de Loire et Sillon et de Cœur d'estuaire ont estimé nécessaire de constituer un groupement de commandes, pour procéder ensemble à l'organisation des opérations de sélection de l'attributaire de chacun des accords-cadres.

Ils ont à ce titre signé une convention constitutive du groupement de commandes « Eau et Paysages » signée le 8 juillet 2013, laquelle organise leurs relations et désigne le Pôle métropolitain comme coordonnateur du groupement.

Vu les articles L 2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 8 du Code des marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes « Eau et Paysages » du 8 juillet 2013, entre le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la Communauté urbaine de Nantes, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, les Communautés de communes de la Région de Blain, d'Erdre et Gesvres, de Loire et Sillon et de Cœur d'estuaire en vue de l'organisation et de la passation d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine sur six sites de la métropole,

Vu la délibération n°2013-17 du Comité syndical du 14 juin 2013 désignant les membres initiaux de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Considérant la nécessité de désigner les membres de la commission d'appels d'offre (CAO) du groupement de commande, pour l'appel à concepteurs « eau et paysages »,

Attendu que chaque assemblée délibérante des membres du groupement doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront membres de la CAO du groupement de commande, ceux-ci devant être également membres à voix délibératives de la commission d'appel d'offres au sein de leur structure.

## Délibération

Réunion du comité du 4 juillet 2014  
Délibération n°2014-18

Désignation du représentant du Pôle métropolitain à la commission d'appel  
d'offres Eau et Paysages

Le comité délibère et :

1. Après avoir procédé à un vote à bulletins secret, sont élus :

Membre titulaire	Membres suppléant
Pascal PRAS	Martin ARNOUT

2. Décide de désigner, Pascal PRAS et Martin ARNOUT respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant de la CAO du groupement de commande
3. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 4 juillet 2014



Johanna ROUSSEAU  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire